

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORUDélibération du Conseil Communautaire  
N° 14-2026**Date de convocation** : 21 avril 2026**Membres du Conseil communautaire** : 31**En exercice** : 31**OBJET : Approbation du Compte administratif 2025 de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Florent, Nebbiu-Conca d'Oru**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Oletta sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LECCIA.

**Présents : 26** : ARENA Jean-Baptiste, BERNARD Gérard, CAMPOCASSO Jean-Marc, CASALE Philippe, CASANOVA Jean-Noël, CHAUBON Jean-Philippe, CHERUBINI Ange, CHIRARELLI Joseph, COSTA Paul, FICAJA Pascale, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIACOMONI Paul-Noël, GIANNECCHINI Sebastien, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, MARSELLI Dominique, QUILICI Sylvie, SALICETI Marie-Ange, SANTONI Virginie, TERAMO Alexandra, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

**Représentés : 3** : GIANSILY Yves par FLORI Claude ; GREGOGNA Joseph par QUILICI Sylvie ; MORI Pierre-François par TOMI Christian

**Absents : 1** : PONZEVERA Juliette

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 1<sup>er</sup> du chapitre 3 des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Florent, Nebbiu-Conca d'Oru ;

**Vu** le Compte administratif 2025 validé par le Comité directeur en date du 27 avril 2026 ;

Monsieur le Président expose que conformément aux statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal, le Conseil Communautaire doit approuver chaque année le Compte administratif de l'année précédente de l'EPIC.

Monsieur Claudy OLMETA, président en exercice de l'Office de Tourisme en 2025, a quitté réglementairement la salle et n'a participé ni à la présentation, ni au vote.

**Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2025 (cf.annexe) de l'Office Intercommunal de Tourisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention :

Le Président  
Jean-Pierre LECCIA



Pour copie conforme